

JPA
7 rue Galilée
75116 PARIS

EXPONENS
CONSEIL & EXPERTISE
20 rue Brunel
75017 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Octobre 2018

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 Euros
Siège social : 48 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Octobre 2018

Aux actionnaires de la Société Française de Casinos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Valorisation des titres de participation

- Risque identifié :

Au 31 octobre 2018, la valeur nette des titres de participation de votre société s'élève à 27,6 M€ sur un total bilan de 30,3 M€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est estimée par la direction sur la base des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon les cas à des éléments prévisionnels (perspective de rentabilité) et/ou des éléments stratégiques (synergies attendues, valeur stratégique) de cette activité/entreprise.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

- *Notre réponse :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

2. Respect du plan de continuation / continuité d'exploitation

- *Risque identifié :*

Les dettes de votre société comportent notamment 2 905 K€ faisant l'objet d'un plan de continuation tel que mentionnés dans la note 4.6 « État des échéances des dettes à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels.

Les modalités de son plan d'apurement sont mentionnées dans le paragraphe 1 « Plan de continuation de Société Française de Casinos » note « 1 Faits majeurs survenus au cours de l'exercice ».

Ce plan de continuation fait l'objet d'échéances progressives. Le montant à rembourser en 2019 au titre de ce plan s'élève à 1 816 K€.

Nous avons considéré que l'application de la convention de continuité d'exploitation constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de votre société et en particulier sur l'évaluation des actifs.

- *Notre réponse :*

Nos travaux sur l'application de la convention de continuité d'exploitation ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de la société et du groupe et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction du groupe ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Le rapport de gestion n'inclut pas, d'une part, le montant des factures clients émises, non réglées à la date de clôture, le nombre de ces factures et le pourcentage qu'elles représentent dans le chiffre d'affaires et d'autre part, le nombre des factures fournisseurs reçues, non réglées à la date de clôture et le pourcentage qu'elles représentent dans les achats.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes :

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 6 Juin 2018 pour JPA et du 29 Janvier 2001 pour Exponens Conseil & Expertise.

Au 31 Octobre 2018, Exponens Conseil & Expertise était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et JPA dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.


Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 10 mai 2019

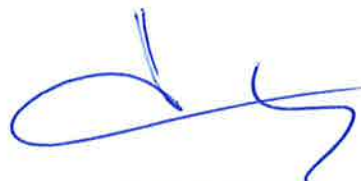
Les Commissaires aux comptes

JPA

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE



Jacques POTDEVIN



Nathalie LUTZ

COMPTES ANNUELS
BILAN - ACTIF

(en milliers d'euros)	31/10/2018			31/10/2017
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits...	93	91	2	
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles	142		142	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, mat & outillage	54	8	46	1
Autres immob. corporelles	111	48	63	59
Immobilisations en-cours				23
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	48 619	21 060	27 559	27 318
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 020	21 207	27 812	27 402
Stock et en cours				
Matières premières et approv.				
Marchandises				
Avances & acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	744	4	740	298
Autres créances	2 450	770	1 680	1 721
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4		4	350
Charges constatées d'avance	16		16	25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 214	774	2 440	2 393
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	52 233	21 982	30 252	29 794

BILAN - PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2018	31/10/2017
Capitaux propres		
Capital social	11 764	11 764
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	28	28
Réserve légale	90	90
Report à nouveau	-769	
Résultat de l'exercice	-866	-769
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10 246	11 112
Provisions pour risques	1 196	1 243
Provisions pour charges	10	8
TOTAL DES PROVISIONS	1 206	1 251
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		1 281
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	623	1 239
Dettes fiscales et sociales	328	315
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	50
Autres dettes	17 699	14 547
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	18 801	17 432
TOTAL GENERAL	30 252	29 794

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2018	31/10/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de service France	970	862
Production vendue de service Export		
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	970	862
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	24	8
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	995	869
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 082	1 478
Impôts, taxes et versements assimilés	12	8
Salaires et traitements	613	320
Charges sociales	214	153
Dotations aux amortissements sur immobilisations	26	26
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	1
Autres charges	100	104
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 049	2 091
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 055	-1 221

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2018	31/10/2017
Produits financiers		
Produits financiers de participations	26	20
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	2	2
Autres intérêts et produits assimilés	1	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	47	233
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	75	257
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	300	470
Intérêts et charges assimilées	46	5
Autres charges financières		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	346	475
RESULTAT FINANCIER	-270	-218
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 325	-1 440
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	99	133
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	99	134
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	139
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20	1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23	140
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76	-6
Impôts sur les bénéfices	-382	-676
BENEFICE OU PERTE	-866	-769

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **Renouvellement de la DSP et de l'autorisation de jeux sur le casino de Collioure**

Suite à un appel d'offre du 14 septembre 2017, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du casino de Collioure, la Commune de Collioure a retenu la candidature de la CECPAS Casino de Collioure déposée le 29 septembre 2017.

Au terme de la présentation du cahier des charges en date du 5 février 2018, la Mairie s'est dite satisfaite de la proposition et des efforts consentis par la CECPAS Casino de Collioure.

Une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 27 février 2018 pour une durée de 5 années soit jusqu'au 5 mai 2023.

En date du 18 avril 2018, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée jusqu'au 5 mai 2020.

- **Plan de continuation de Société Française de Casinos**

En date du 21 juillet 2018, la Société Française de Casinos a honoré sa 7^{ème} échéance de son Plan d'apurement. Au 31/10/2018, les échéances restant dues sont donc les suivantes :

- ✓ 2019 : 25% (1.816 K€)
- ✓ 2020 : 15% (1.089 K€)

- **Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos**

En date du 23 octobre 2018, la Société Française de Casinos a signé une convention de cession d'actions concernant sa participation de 49% qu'elle détient dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos ainsi que sa participation de 1% dans la SCI SFBC avec le Groupe Belge Ardent Casino International. Un dossier complet a été déposé courant décembre 2018, le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionariat, seule condition à lever pour la libération des fonds.

- **Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc**

En date du 14 septembre 2018, la Société Française de Casinos a signé un projet de cession en vue de sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Chamonix-Mont-Blanc pour l'euro symbolique. Le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionariat.

- **Société Française de Casinos rachète 17 453 actions SEMCG à FRAMELIRIS**

En date du 12 avril 2018, Société Française de Casinos a racheté les 17 453 actions de la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG à la SNC Frameliris.

Ce rachat a été autorisé au préalable par le Conseil d'Administration du 19 mars 2018.

Au 31/10/2018, Société Française de Casinos détient 94% de la SEMCG.

- **Transfert du siège social de Société Française de Casinos**

En date du 27 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos a décidé de transférer le siège social de la société au 48, avenue Victor Hugo à Paris 16^{ème}.

- **Abandon de l'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon**

Au regard de l'antériorité du projet de réouverture du casino de Bagnères-de-Luchon, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos s'est réuni en date du 12 février 2019. Devant la complexité du dossier et des surcoûts du projet non pris en compte en 2015, le Conseil d'Administration a jugé le projet trop risqué et pouvant mettre en péril l'ensemble de la structure financière du Groupe et ses filiales. Il s'est donc prononcé sur l'abandon pur et simple de ce projet. Les autorités compétentes ont été prévenues de cette décision.

- **Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains**

En date du 25 octobre 2017, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue dans le cadre de la consultation de Délégation de Service Public concernant le casino de Lamalou-les-Bains.

Dans le cadre de la procédure habituelle, la Société Française de Casinos a diligenté une enquête d'impact économique. Le dossier a été déposé en Préfecture ; ce qui a déclenché l'enquête publique dont les conclusions ont été rendues avec un avis favorable en Mai 2018.

Un décret du 10 Juillet 2017, relatif à la sécurité intérieure, portant sur le blanchiment des fonds, nous a obligé à constituer un dossier préalable au dépôt de dossier de demande d'autorisation de jeux. Ce texte est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, le dossier a été constitué.

Le Service Central des Courses et Jeux a quatre mois pour se prononcer.

Les services de la préfecture de l'Hérault, par le biais du service de la légalité, ont demandé des informations complémentaires à la Mairie de Lamalou-les-Bains, les réponses ont été apportées par la D.G.S. de la ville.

La demande est au ministère elle devrait être examinée avant l'été 2019.

Note 2 – Évènements postérieurs à la clôture

- **Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc**

Le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Note 3 - Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-180 ; PCG Art. 531-1/1)

- **Modes et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, conformément au principe de permanence des méthodes.

Suivant le règlement ANC 2015-06 les malis techniques figurant dans le poste fonds commercial au 1er janvier 2016 doivent être reclassés au bilan selon leur affectation, conformément aux nouvelles règles comptables.

Conformément à cette nouvelle réglementation, le mali technique inscrit précédemment en fonds commercial pour 29 M€, résultant des fusions absorptions des sociétés du Casino de Gruissan, Châtelcasino et Port-la-Nouvelle, a été

réaffecté comptablement sur l'exercice clos le 31 octobre 2017 aux titres de participations. La provision pour dépréciation de 13 M€ a suivi le même traitement.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour chaque immobilisation en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation prévue.

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	Mode d'amortissement	Durée d'utilisation
Immobilisations Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Immobilisations Corporelles		
Machines de jeu	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
Agencements, aménagements divers	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations, les malis techniques (selon règlement ANC 2015-06) ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence pour les immobilisations financières autres que les titres de participation.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque les événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Dans ces situations, Société Française de Casinos mesure la valeur d'utilité d'une participation par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés, et en prenant en compte des éléments tels que les synergies attendues ainsi que la valeur stratégique de cette activité / entreprise pour le groupe.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Provisions pour indemnité de départ en retraite

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté conformément à la convention collective des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels.

Le calcul de la provision tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux de turn-over : en fonction de l'âge du salarié (table statistique)
- tables de mortalité TH 11-13 et TF 11-13
- taux de revalorisation des salaires de 1,6%
- taux d'actualisation de 1,5%.

Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

4.1 – Immobilisations

<i>Valeurs brutes (en milliers d'euros)</i>	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail				
Logiciels et PCB	90	3		93
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations en cours		142		142
Immobilisations Incorporelles	90	145		235
Installations, matériel & outillage	3	51		54
Agencements, aménagements divers	17	12	1	28
Matériel de transport	56		31	25
Matériel de bureau, mobilier	73	31	45	58
Immobilisations en cours	23		23	
Immobilisations Corporelles	172	94	100	166
Titres de participations	48 276	252		48 528
Prêts & autres immob. Financières	103	2	14	91
Immobilisations Financières	48 379	255	14	48 619
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	48 641	493	114	49 020

L'augmentation du poste « Titres de participations » correspond principalement au capital versé dans le cadre de la création des sociétés « La Société Parisienne de jeux et divertissements », « Le casino de Lamalou-les-Bains » et au rachat de participation dans la SEMCG (cf note 1 – Faits majeurs survenus au cours de l'exercice).

À la clôture de l'exercice 2017-2018, le groupe SFC a effectué un test de perte de valeur sur les titres, du casino de Gruissan, du casino de Port La Nouvelle, du casino de Châtelguyon, du casino de Collioure et du casino de Capvern. Les valeurs d'entreprise ont été déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces sociétés.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont les suivantes :

2017-2018	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Capvern
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2019/2023	2019/2023	2019/2023	2019/2023	2019/2023
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2017-2018 (hors prélèvements)	9 044 K€	6 328 K€	2 246 K€	2 491 K€	4 095 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2023) (EBITDA/CA net)	33,9%	43,3%	20,3%	28,3%	26,2%

Les tests n'ont pas fait apparaître de perte de valeur. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée sur la période.

Le poste « Prêts & autres immob. Financières » comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux et les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement.

4.2 – Amortissements

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	90	1		91
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations Incorporelles	90	1		91
Installations, matériel & outillage	2	6		8
Agencements, aménagements divers	3	3		5
Matériel de transport	44	3	22	25
Matériel de bureau, mobilier	41	13	36	18
Immobilisations Corporelles	89	25	58	56
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	179	26	58	147

4.3 – État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49	7	42
Autres immobilisations financières	4		4
Clients douteux ou litigieux	5		5
Autres créances clients	739	739	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	
Impôt sur les bénéfices	981	981	
Etats et autres collectivités : TVA	270	244	25
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Groupe et associés	1 191		1 191
Débiteurs divers	7	7	
Charges constatées d'avance	16	16	
Total général des créances	3 263	1 995	1 268

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales (cf. 4.10). Ces sommes sont laissées à la disposition des filiales, générant des produits financiers au taux de 1,52%, et n'ont donc pas d'échéance à court terme.

4.4 – Composition du capital social & variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au début de l'exercice	5 092 470	2,31 €uros
En fin d'exercice	5 092 470	2,31 €uros

La variation des capitaux propres par rapport à la clôture précédente se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31/10/17	Réduction de capital	Réserves	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/18
Capital social	11 764						11 764
Prime d'émission,	28						28
Réserve légale	90						90
Report à nouveau				-769			-769
Résultat net	-769			769		-866	-866
Capitaux propres	11 112					-866	10 246

4.5 – État des dépréciations et provisions

- État des dépréciations

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp				21 060
Dépréciation / titres particip	21 060			21 060
Dépréciation / Comptes clients	5		1	4
Autres Prov pour dépréciations	470	300		770
Total des dépréciations	21 536	300	1	21 834
<i>Dont dotations et reprises (augmentations / diminutions)</i>				
· d'exploitation			1	
· financières		300		
· exceptionnelles				

L'augmentation du poste « Autres provisions pour dépréciations » résulte d'une provision complémentaire du compte courant du casino de Chamonix.

- État des provisions

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes					
Prov. / Retraite	8	2			10
Autr. prov. pr risques et chgs	1 243			47	1 196
Total des provisions	1 251	2		47	1 206
<i>Dont dotations et reprises</i>					
· d'exploitation		2			
· financières				47	
· exceptionnelles					

Malgré la reconstitution des fonds propres de la CECPAS Casino de Collioure au 31 octobre 2017, l'engagement de Société Française de Casinos de s'adjoindre ou se substituer au paiement d'une des échéances du plan d'apurement du casino de Collioure demeure. Il a donc été décidé de reprendre cette provision au même rythme que les remboursements effectués dans le cadre du plan d'apurement de la CECPAS. La reprise de provision pour risques de 47 K€ correspond à la deuxième échéance réglée le 31 mai 2018 par le casino.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges prud'homaux ».

4.6 – État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	623	531	93	
Personnel et comptes rattachés	50	50		
Sécurité sociale et organismes sociaux	143	143		
État, Impôts sur les bénéfices				
État, Taxe sur la Valeur Ajoutée	116	116		
État, Autres impôts et taxes	19	19		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150		150	
Groupe et associés	13 301		13 301	
Passif inscrit au plan de continuation	2 905	1 816	1 089	
Autres dettes	1 493	1 493		
Produits constatés d'avance				
Total général des dettes	18 800	4 168	14 632	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Remboursements effectués				

Les sommes mises à disposition par les filiales ne génèrent pas d'intérêts financiers au vu de la situation de la société SFC et conformément aux conventions de trésorerie signées entre les sociétés du groupe. Ces comptes courants n'ont pas d'échéance à court terme.

4.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges et Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Charges constatées d'avance	16	25
Produits constatés d'avance	-	-

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Néant

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85	638
Dettes fiscales et sociales	87	76
Autres dettes	200	106
TOTAL	372	821

4.8 – Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Postes du Bilan		
Titres de participations (1)	27 318	27 166
Créances clients et comptes rattachés	739	296
Autres créances	421	678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187	624
Autres dettes	14 130	9 379
Postes du compte de résultat		
Refacturations diverses	165	147
Rémunération présidence (SFC) (CA)	805	715
Produits de participation		
Autres produits financiers	26	20
Charges financières	40	5
Charges d'exploitation	192	648

(1) Le montant des titres de participations est net de dépréciations.

4.9 – Transactions avec les parties liées

En date du 20 novembre 2017, la société F2L, représentée par Monsieur Maurice BIR, administrateur de Société Française de Casinos a fait une avance en compte courant à la Société d'un montant de 139 K€. Lors du Conseil d'Administration du 23 mai 2018, Monsieur BIR s'est engagé à incorporer ce compte courant au capital de SFC lors d'une prochaine opération de recapitalisation.

En date du 7 décembre 2017, Madame Iris BIZIEN, administratrice de Société Française de Casinos a fait une avance en compte courant à la Société d'un montant de 245 K€. En date du 6 juin 2018, un protocole d'accord a été signé qui prévoit les modalités de remboursement de ce compte courant en 6 fois jusqu'au 2 janvier 2019.

4.10 – Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	N° Siren	Siège Social	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital délégué en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	CA net au 31/10/18
GRUISSAN	305 322 042	Gruissan	1 240	5 164	100,00	21 625	13 407	-4 232	5 360
PLN	407 654 094	Port-la-Nouvelle	400	329	100,00	6 356	1 591	415	1 815
CHATELCASINO	391 605 987	Châtel-Guyon	88	2 746	99,91	13 412	9 304	-2 097	3 810
COLLIOURE	382 014 645	Collioure	100	756	100,00	2 582	1 680	-578	1 760
CHAMONIX	387 565 823	Chamonix	19	-1 518	100,00			627	1 740
BAGNERES DE LUCHON	820 966 455	Paris	100	97	100,00	100	100	-48	
LAMALOU	840 869 697	Paris	100	99	100,00	100	100	-48	
SPJD	835 244 757	Paris	100	100	100,00	100	100	-49	
SFBC	818 055 428	Paris	2 000	1 844	49,00	980	980	6	191
200% POKER	522 208 933	Paris	500	-185	68,46	32		143	
SEMCG	395 780 380	Châtel-Guyon	116	-928	94,00	1 817	109	-874	
SIHCT	347 497 844	Paris	100	189	100,00	1 425	97	-1 984	
SCI SFBC	822 760 237	Paris	10	141	49,02				362

Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

5.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Refacturations diverses	165	147
Rémunération présidence (SFC)	805	715
TOTAL	970	862

5.2 – Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Locations immobilières et charges locatives	57	97
Entretien et réparation	38	32
Assurances	115	142
Honoraires	241	175
Autres frais généraux	631	1 032
	1 082	1 478

5.3 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Produits financiers de participation	26	20
Autres intérêts et produits assimilés	3	4
Reprises sur provisions et transferts de charges	47	233
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	75	257
Dot. Fin. aux amort. et provisions	300	470
Autres charges financières	46	5
TOTAL CHARGES FINANCIERES	346	475
RESULTAT FINANCIER	-270	-218

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts de comptes courants des filiales pour 26 K€ (cf note 4.10).

Le poste « Dotations Financières aux amortissements et provisions » correspond au complément de provision du compte courant du casino de Chamonix.

5.4 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/10/2018	31/10/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	99	133
Produits cessions des immobilisations		1
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	99	134
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	139
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	20	1
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	23	140
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76	-6

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- Produits exceptionnels liés à des prescriptions de dettes fournisseurs pour 99 K€.
- Des résultats de cession d'immobilisations pour (20) K€.

Note 6 - Informations Hors Bilan

6.1 – Crédit-bail

Au 31 octobre 2018, la société ne détient aucun crédit-bail en-cours.

Note 7 – Effectif moyen

7.1 – Effectif moyen

L'effectif moyen s'établit à 6,20 équivalents temps plein en 2017-2018 contre 5,68 en 2016-2017.

7.2 – Ventilation par catégorie de l'effectif

	2018	2017
Cadres	2	2
Employés – Agents de maîtrise	1	4
TOTAL	3	6

7.3 – Ventilation par tranche d'âge de l'effectif

	2018	2017
20 ans et moins	-	-
De 21 à 30 ans	-	-
De 31 à 40 ans	-	3
De 41 à 50 ans	3	2
51 ans et plus	-	-
TOTAL	3	5

Note 8 - Rémunération des dirigeants

8.1 – Information en matière de rémunération

La rémunération brute des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2018, à un total de 234 K€ au titre des mandats détenus.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

8.2 – Rémunération des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2018, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2018			31.10.2017		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	100	20	120	100	20	120
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Total	100	20	120	100	20	120

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

Note 9 - Engagements hors bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles :

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions du casino de Gruissan.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel-Guyon (représentant 2 206 K€ en valeur historique) a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Note 10 – Intégration fiscale

Société Française de Casinos est tête du groupe fiscalement intégré SFC composé des casinos de Gruissan, Port-la-Nouvelle, Collioure, Chamonix, Bagnères-de-Luchon, de Châtelcasino et de SIHCT. Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales du groupe fonctionnent selon le principe de neutralité. Chaque filiale du groupe intégré comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de la société mère Société Française de Casinos. Les économies d'impôt liées aux déficits (survenus durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat dans les comptes de Société Française de Casinos.

Selon ce principe de neutralité, Société Française de Casinos, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2018 un produit d'intégration fiscal d'un montant de 382 K€ constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino de Gruissan pour 382 K€.

Le déficit groupe restant à reporter au 31 octobre 2018 s'élève à 1.124 K€.

Note 11 - Consolidation

Société Française de Casinos en tant que société mère du Groupe SFC intègre ses filiales dans ses comptes consolidés.

Note 12 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	EXPONENS				JPA	
	31/10/2018		31/10/2017		31/10/2018	
	K€	%	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	30	82	28	100	30	85
Missions accessoires	6	18		0	5	15
TOTAL	36	100	28	100	35	100